

MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME



AUTORISATION D'ETABLISSEMENT

N° 10000112 / 0

Conformément aux dispositions de la loi d'établissement du 28 décembre 1988, telle que modifiée, ainsi qu'à ses règlements grand-ducaux d'exécution,

RAUSCH PIERRE

né(e) à **LUXEMBOURG** le 24/1/1982

de nationalité **LUXEMBOURGEOISE**

est autorisée à exercer au **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

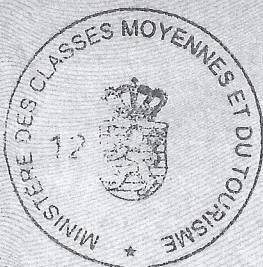
en qualité de **COMMERCANT(E)** l'activité suivante:

COMMERCE LIMITÉ AUX FOIRES ET MARCHÉS.

La présente autorisation est personnelle et peut être retirée à tout moment. **Elle ne dispense pas des autorisations à délivrer par d'autres autorités.** La mention de la profession et le numéro de l'autorisation gouvernementale doivent figurer sur les lettres, courriers électroniques, sites Internet, devis, factures et devantures, ainsi que sur les panneaux devant être installés obligatoirement sur tous les chantiers.

Luxembourg, le 2 août 2011

Pour la Ministre des Classes moyennes et du
Tourisme,



A handwritten signature in black ink that reads 'Schuller'.

Christian SCHULLER

Conseiller de Direction 1ère classe